



L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous informe

⚠ Campagne de messages d'escroquerie usurpant l'identité de la gendarmerie nationale/police nationale ⚠

DE QUOI S'AGIT-IL !?

Ces derniers temps, nombreuses sont les mairies, entreprises et personnes particulières qui ont reçu un **mail d'une personne prétendant appartenir à la Brigade de Protection des Mineurs (BPM)**.

Ce message indique, qu'après enquête de la « Cyber-infiltration », **l'internaute s'est rendu coupable d'infractions telles que : pédopornographie, pédophilie, exhibitionnisme, cyber pornographie, trafic sexuel.**

L'escroc adopte par la suite un discours juridique en mentionnant les circonstances aggravantes relatives aux prétendus faits retenus à l'encontre de la victime et affirme disposer de preuves des infractions.

La victime est menacée de poursuites judiciaires si elle ne répond pas au message dans un délai de 72 heures.

Pour crédibiliser la démarche et la légitimité du message reçu, il est mentionné le nom de différents cadres de la Gendarmerie Nationale, Police Nationale et/ou du ministère de la Justice, fictifs ou existants ; de même qu'il est utilisé un logo officiel (police, gendarmerie...)

DOIT-ON PRENDRE PEUR À LA RÉCEPTION D'UN TEL MESSAGE !?

La réponse est simple : **NON** ! Il s'agit d'une simple arnaque, ancienne et connue, qui vise à escroquer des victimes crédules en leur faisant peur avec de fausses accusations via un message anxiogène.

QUE FAUT-IL FAIRE SI L'ON REÇOIT CE TYPE DE MESSAGE !?

Ne pas paniquer : en effet, vous n'avez sans doute rien de réellement compromettant à vous reprocher. Par ailleurs, la consultation de sites pornographiques, dans le respect de la loi, n'est pas répréhensible.

Ne pas répondre : cela montrerait aux cybercriminels que votre adresse de messagerie est « valide » et que vous portez de l'intérêt au message d'escroquerie qu'ils vous ont envoyé.

Conserver les preuves : le message reçu pourra vous servir pour signaler cette tentative d'escroquerie aux autorités.

Signaler les faits : à la plateforme de signalements PHAROS du ministère de l'Intérieur : internet-signalement.gouv.fr

ET SI VOUS AVEZ DONNÉ SUITE À L'ARNAQUE ET AVEZ PAYÉ !?

Rassemblez les preuves : conservez le message reçu, les échanges avec l'escroc ainsi que toute autre information que vous avez pu collecter et qui pourra vous servir pour déposer plainte auprès des autorités.

Déposez plainte au [commissariat de police](#) ou à la [brigade de gendarmerie](#) ou encore par écrit au [procureur de la République du tribunal judiciaire](#) dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession.

Contactez votre banque pour essayer de vous faire rembourser. Certaines banques demandent la preuve du dépôt de plainte pour enclencher le remboursement.

COMMENT SE PRÉMUNIR DE CE TYPE DE MESSAGES !?

Soyez vigilant lorsque vous communiquez votre adresse de messagerie à des tiers.

Ne répondez pas aux messages dont vous ne connaissez pas l'expéditeur. Vous éviterez ainsi de le renseigner sur la validité de votre adresse de messagerie.

Évitez les sites non sûrs ou illicites tels ceux hébergeant des contrefaçons (musique, films, logiciels...) ou certains sites pornographiques qui peuvent injecter du code en cours de navigation et infecter votre machine.

N'ouvrez pas les courriels ou leurs pièces jointes et ne cliquez jamais sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus, ou d'un expéditeur connu, mais dont le contenu du message est inhabituel ou vide. Consultez les conseils sur [l'hameçonnage \(phishing en anglais\)](#).

Ne communiquez jamais d'informations sensibles (informations d'identité...) par messagerie, par téléphone ou sur Internet.

Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application utilisés pour éviter que, si un compte est piraté, les cybercriminels puissent accéder aux autres comptes utilisant ce même mot de passe.

Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur. Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, il s'agit certainement d'un site frauduleux. Il suffit parfois d'un seul caractère changeant pour vous tromper.

Avant de cliquer sur un lien douteux, positionnez le curseur de votre souris sur ce lien (sans cliquer) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance ou allez dire

De: GENDARMERIE NATIONALE [redacted]@outlook.com>
Envoyé: jeudi 17 décembre 2020 02:14
À: [redacted]
Objet: Ordre établie le 17 Décembre 2020

email
à vérifier

Je suis [redacted] commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM). Je vous contacte peu après une saisie informatique de cyber-infiltration (autorisée, notamment en matière de pédopornographie, Site Pornographique, Cyber pornographie, exhibitionnisme, trafic sexuelle) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur :

- * LA PÉDOPORNOGRAPHIE
- * SITE PORNOGRAPHIQUE
- * Cyber pornographie

L'escroc usurpe
l'appellation
Gendarmerie Nationale

Pour votre information, la loi de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propos, les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recourant à internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur internet.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications afin qu'elles soient mises en examen et vérifiées de sorte à évaluer les sanctions ; cela dans un délai strict de 72 heures. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport

À Mme [redacted], procureur adjoint au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre, Et vous serez fiché comme délinquant sexuel. Votre dossier sera également transmis aux médias ou

Une diffusion où votre famille, vos proches et toute l'Europe entière verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

Maintenant vous êtes avertis. Cordialement,



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
DIRECTION DE PROTECTION DES MINEURS

A votre attention:

Attention !
ARNAQUE

Paris le 05 Octobre 2020

Je suis **Mme YVETTE BERTRAND**, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM), je vous contacte peu après une saisie informatique de la Cyber-infiltration (autorisée, notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber pornographie, exhibitionnisme, trafic sexuelle depuis 2014) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs Poursuites Judiciaires en vigueur:

- _ La pédopornographie
- _ La pédophilie
- _ L'exhibitionnisme
- _ La Cyber pornographie
- _ Le trafic sexuelle

Pour votre information, La loi de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recourant à internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur internet (site d'annonce), puis pendant des échanges Mails (Messagerie Instantané) avec plusieurs mineurs, les photos dénudées de vous que vous envoyez aux mineurs ont été enregistrés par notre cyber-gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions, cela dans un délai strict de 72 heures. Passé ce délai nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à **Mme Myriam Quémener** procureur adjoint au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre, le transmettre à la Gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation et vous fiché comme délinquant sexuel, transmettre votre dossier à plusieurs chaînes de télévision nationale d'information pour une diffusion ou votre famille, vos proches et toutes la France entière verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

Pour tous informations écrivez à cette adresse : protection.mineurs@secretary.net

Maintenant vous êtes prévenu.
Cordialement,
Mme YVETTE BERTRAND, Commissaire Divisionnaire,
Chef de la brigade de protection des mineurs (BPM)

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS
Adresse: 12 QUAI DE GESVRES 75004 Paris